



L'HISTOIRE DES ÉCOLES DE PRÉCÝ SUR OISE DE 1664 À NOS JOURS

Extrait du livre «Précý : l'école d'hier et
d'aujourd'hui».

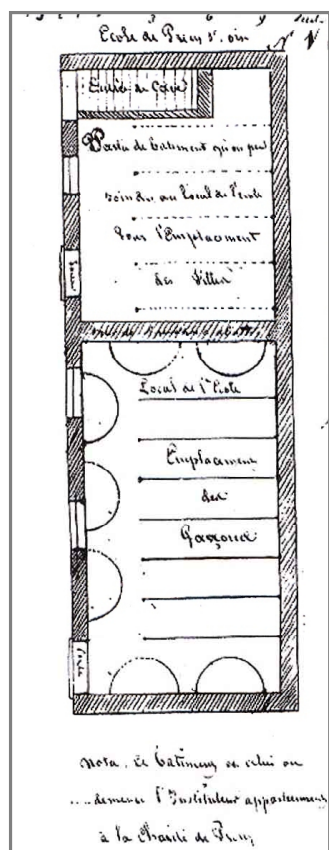
L'instruction des enfants a, semble t'il, toujours été une priorité dans l'esprit des dirigeants de notre village. Au cours des siècles, beaucoup de problèmes ont été rencontrés, mais petit à petit les choses se sont mises en place malgré tout. Les ressources de la Commune ont été un des problèmes majeurs dans l'avancement des travaux et c'est pourquoi, il a été assez difficile de progresser rapidement malgré la bonne volonté des habitants dits « les plus imposés ».

A Précý, une dame de Vaucouleurs fonda en 1664 un Hôtel Dieu pour secourir les malades, recevoir les orphelins et instruire gratuitement la jeunesse. Elle payait l'instituteur, mais étant donné son modeste traitement, il bénéficiait de l'herbe et du foin du cimetière, des fruits des arbres fruitiers derrière l'église ainsi que de la fiente des pigeons du clocher, qu'il mettait en sachets, vendus à raison de 30 sols le sac.

Au travers des archives de la mairie, nous avons pu remonter le temps depuis la Révolution (soit en 1793) où, à l'époque, sous le mandat de Monsieur de Neuilly, on parle de la mise en place d'une école pour des garçons par Monsieur Landru, instituteur, dans la maison dite « de la charité ». Nos recherches nous ont permis de savoir que cette maison se trouvait rue Pavée (rue Gaston Wateau), près du presbytère. Monsieur Louis Sébastien Landru, était écolâtre et chantre depuis 17 ans à Précý. Il devient en 1791, secrétaire greffier au conseil municipal.

A la même époque Madame Ginette Le Cœur fait la même démarche pour l'école des filles

Le 20 octobre 1818, le conseil municipal présidé par son maire, Monsieur Champion, se réunit pour délibérer sur les moyens de subvenir aux dépenses que nécessite l'instruction de la méthode d'enseignement mutuel dans l'école de la commune.



En 1820, il prévoit l'achat d'une maison appartenant au Bureau de Charité, dite « Maison de l'Hôtel Dieu » pour en faire une maison commune, une salle de classe et un logement d'instituteur. Elle avait été donnée en 1699 par la Duchesse de Luxembourg et vers 1720, Madame de Montmorency-Bouteville nomma dans cette maison une sœur des dames de Ste Geneviève de Paris pour tenir une école perpétuelle. Ces deux établissements subsistèrent jusqu'en 1792. Elle sert à loger l'instituteur communal.

On peut lire dans le « Livre de la Charité de Précý, 1786 - 1849 », que cette maison, située rue Pavée servait autrefois à loger et à donner des secours aux vieillards malades. Faute de moyens financiers, le Bureau de Charité avait dû abandonner cette action et laisser les locaux inoccupés

Elle était composée de deux petites pièces, deux chambres, un petit bâtiment sur le côté, en très mauvais état, servant d'école pour l'institution, une cave, une petite cour sur la rue Pavée, un puits et un jardin sur le derrière.

Le prix demandé, 3 000 F, dépasse largement les possibilités du budget communal et les dix plus importants contribuables de la commune sont invités à la réunion du Conseil afin d'accepter une surimposition sur cinq ans, ce qui permettrait d'assurer cet achat. En fait, la maison fut louée.

Un projet d'agrandissement et des travaux sont envisagés d'une manière urgente en séparant les enfants par sexe (voir plan et texte en annexe 1)

Entre 1823 et 1826, elle est considérée en ruines, les enfants des deux sexes y sont en danger et les locaux sont beaucoup trop petits. On parle d'une pièce de 11 pieds de large sur 20 pieds de long, pour un effectif d'environ 65 enfants, que les élèves sont entassés les uns sur les autres, qu'ils ne peuvent remuer et que l'instituteur, Monsieur Joly, fait ce qu'il peut pour servir le principe de la méthode avec exactitude. On souligne malgré tout, que les élèves commençaient à faire des progrès. Ces locaux ont servi, jusqu'au bombardement de 1944, de salle de catéchisme sous la houlette de l'Abbé Finot.



Ce bâtiment tombé en ruine, devenu danger public, fut démolé en 1995 et le mur fut modifié pour raisons d'alignement obligatoire et

élargissement du trottoir.



Louis Graves relate dans ses statistiques de l'Oise qu'à Précý en 1825, il y avait 62 élèves, et en 1827, 75 élèves. Le nombre de personnes sachant lire et écrire est de 149, soit un cinquième de la population.

L'école Saint Joseph (face au stade) fut construite par la Fabrique de l'Eglise de Précý au lendemain de la Révolution sous contrôle de la Préfecture et servait d'école paroissiale pour garçons. Dès 1824, elle devient Ecole Paroissiale sous l'autorité de l'Evêque et des curés à défaut de locaux et de personnel pour faire fonctionner une école laïque publique gratuite.



Le 16 octobre 1835, les membres du Bureau de Charité informe qu'une ex-religieuse décédée récemment à Précý, offre, par testament, cent francs pour payer les mois d'école des enfants pauvres.

En 1841, l'instituteur percevait un traitement annuel de 300 Frs payé par la commune et 60 centimes par mois et par élève. A cette époque, 70 élèves scolarisés, sur 10 mois, versaient ce salaire. On parle également qu'il lui était alloué 50 Frs par an pour l'entretien de l'horloge et 50 Frs pour le travail de secrétaire de mairie. Son revenu annuel était donc de 820 Frs, ce qui lui permettait d'accueillir, en plus, gratuitement, une quinzaine d'enfants indigents.

En 1843, la commune reconnaît l'exiguïté et l'insalubrité de l'école dont le bâtiment appartient à l'hospice et donc, de ce fait, ne peut être remis en état. Il projette ainsi la construction ou l'aménagement d'une maison école. La place publique aurait pu satisfaire à ce projet mais la halle qui s'y trouve y fait obstacle et le bâtiment est trop grand et de construction trop ancienne pour répondre à cet accueil.

En février 1844, toujours soucieux de donner des locaux convenables aux enfants, le maire propose au conseil l'acquisition d'une maison très vétuste appartenant à Monsieur Damoy. Elle se trouve face à l'église et à la place publique, rue de Lallemont. Elle serait abattue et les matériaux serviraient, afin de limiter les frais, à la construction de l'école, du logement de l'instituteur et de la mairie. Le budget communal est très réduit et cette dépense dépasse largement ce qu'elle peut investir. La Commune s'emploiera pendant plusieurs années à trouver une solution d'emprunt possible à rembourser sans trop imposer les Précéens.

En 1845, on note également que l'instituteur, Monsieur Quentier, demande une augmentation de salaire puisqu'il reçoit, en plus de ces élèves, 17 élèves pauvres à qui il faut prodiguer des soins particuliers vu « leur mauvaise tenue et la malpropreté ». Les conseillers acceptent mais en contrepartie « exigent qu'il accueille de 15 à 20 enfants pauvres et que ces enfants soient traités avec tous les soins désirables », demande à laquelle il se soumet.

On relève aussi en 1845, qu'un taux de rétribution payée par les écoliers est défini suivant la catégorie des enfants, taux qui variera entre 1,50 F et 0,60 F par enfant et par mois auquel il faudra ajouter les frais de chauffage qui étaient à la charge des enfants. Certains livres font état que les enfants venaient à l'école avec des bûches sous le bras.



En 1846, la commune doit se prononcer sur l'achat de la maison ou l'abandon du projet car un acheteur potentiel s'est fait connaître. En 1849, le délai de réflexion étant dépassé, la Commune est obligée de mettre fin au projet.

En avril 1850, sous l'impulsion du Préfet et du Sous-préfet, l'obligation de créer une maison école est imposée à la Commune. Une maison, appartenant à Madame Vénèque, propriétaire également du château « actuellement les lierres », et ses enfants, située au 22, chemin de moyenne communication de Neuilly en Thelle à Saint Leu (rue Gaston Wateau) semblait propice à cette installation. En mai de cette même année, le Conseil ainsi que les plus hauts imposés, déchargent Monsieur Toupié, Maire, de cette acquisition et le projet est ajourné, les agriculteurs de la commune se trouvant dans une pénurie de ventes de produits agricoles.

En juillet 1850, un magistrat engage la commune à établir une institutrice communale pour l'éducation des jeunes filles, ce qui a pour conséquence la séparation des sexes. M. Quentier, instituteur, recevra une allocation de 100 F. pour compenser la perte d'effectif.



Monsieur le curé Decaux

L'abbé Decaux, appelé à la réunion de Conseil, s'engage à fournir gratuitement pendant 5 ans, la maison qu'il a achetée, rue Pavée, près de l'Eglise, pour y installer **une classe de filles et un logement pour l'institutrice**. Au terme de ces 5 années, il proposera à la commune d'acquérir cette maison pour 2000 F ou de lui faire un bail de 10 ans avec un loyer annuel de 100 F. Il demandera un secours à Monsieur de Parieu, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes afin d'acquérir le mobilier scolaire, la Municipalité n'ayant pas les ressources nécessaires pour faire face à cet investissement. Cette demande n'a pas été honorée par l'Etat, et compte tenu du désir d'installer une école, le Conseil décide de ne pas donner suite à ce projet de subvention.

Par contre, **en 1851, une institutrice communale est choisie**. Il s'agit d'Eléonore Benoist, religieuse sous le nom de Marie Catherine de Bologne dans l'ordre de Saint Aubin de Rouen. Son salaire annuel sera de 450 F. Les garçons sont dirigés sur les locaux du Bureau de Bienfaisance, rue Pavée (près de l'ancienne mairie).

En novembre 1850, une resserre aux agrumes et le terrain avoisinant, près de l'église et de la place publique, semblent intéressés certains membres du Conseil afin d'y installer cette école, mais des conseillers riverains du projet s'y opposent. Trois d'entre eux offrent une participation totale de 1500 F afin d'acheter une maison à Madame Vénèque, rue Pavée soit en dehors de la place publique, pour y installer une maison école. Les plans et devis sont établis ainsi que le mode de remboursement de l'emprunt de 6000 F qui doit être fait. Une surimposition « des plus imposés » est votée pour 8 années.

En mai 1852, un agrandissement de l'école des filles est programmé et un secours auprès du Ministre de l'Instruction publique est demandé. Une subvention de 160 F est accordée pour l'achat de mobilier scolaire.



Le Bureau de Bienfaisance étant mitoyen avec la maison de Madame Vénèque, des compromis sont pris entre ce dernier et la commune afin que la maison école communale soit installée après l'achat de la propriété à Madame Vénèque.

L'achat est conclu le 23 juin 1854. Les plans et devis de la Mairie Ecole sont présentés et acceptés. L'école des garçons devrait y être installée rapidement.

En 1855, le bail conclut avec **Monsieur le Curé Decaux** arrive à expiration et il faut trouver un lieu d'accueil pour les filles. Il est proposé de louer au Bureau de Bienfaisance, les locaux qui servaient d'école pour les garçons jusqu'à ce jour. Un poêle pour l'école des filles est budgété et le traitement de l'institutrice passe de 175F à 200F à partir de 1856 pour la part communale, à charge pour elle d'instruire en plus de ces élèves, au moins 6 enfants indigents.



En février 1858, on propose que le salaire de l'institutrice soit une somme mensuelle fixe et que la rétribution scolaire des élèves soit versée directement sur le compte de la Municipalité. Il sera de 600 F par an mais elle devra accueillir 8 enfants gratuits.

En août 1862, Le Ministre de l'Instruction publique et du Culte prévoit l'établissement d'une bibliothèque scolaire communale dans toutes les écoles primaires publiques. Une cotisation mensuelle sera versée par les parents, mais les enfants indigents pourront utiliser les manuels gratuitement. Les parents ne voulant pas payer la cotisation seront tenus de procurer à leurs enfants les mêmes manuels que ceux fournis par l'école.

Un budget de 60 F est voté pour l'acquisition d'une armoire bibliothèque, 20 F pour l'acquisition des livres et la cotisation est fixée à 25 centimes par mois.

En novembre 1862, on remarque que les locaux du Bureau de Bienfaisance où se tient **l'école des filles** ne sont plus conformes à la bonne tenue de l'enseignement et que des réparations et un agrandissement s'imposent. La Municipalité ne peut entreprendre ces travaux n'étant pas propriétaire des bâtiments et le

Bureau de Bienfaisance ne souhaite pas les effectuer puisque les locaux sont occupés par les enfants du village, donc sous l'égide de la Mairie. Un accord est pris et la maison du Bureau de Bienfaisance devrait être achetée par la commune en 1863.

En 1863, les devis et plans pour l'agrandissement de l'école des filles et la réfection du logement des institutrices religieuses sont adoptés. Le mobilier de leur logement sera subventionné par l'Etat et par des dons volontaires. La salle de classe qui mesurera 9,45 m sur 5,35 m et une hauteur de 2,98 m serait suffisante pour accueillir 45 à 50 élèves. Toutefois, la hauteur légale exigée étant de 3,30 m, le projet est, une première fois, refusé, la maison n'est pas achetée et un bail est consenti par le Bureau de Bienfaisance qui effectue quelques réparations urgentes.

En 1864, le salaire de l'instituteur passe à 1000 F par an + 150 F pour l'accueil des enfants indigents.

En 1865, des plaintes émanant de plusieurs notables de la commune arrivent sur le bureau du maire. Sœur Marie Clémence, (Mademoiselle Hortense Héranval), institutrice religieuse pose des problèmes. Dotée d'un caractère « acariâtre et détestable », elle aurait enfermé une petite fille, sans lui donner à manger, pendant une bonne partie de la journée, elle aurait insulté le papa d'une autre enfant qui était venu lui rendre visite, et ne s'entend pas avec les membres de la Municipalité. Une demande de nomination d'une institutrice laïque est déposée auprès de la Sous-préfecture, en remplacement de cette religieuse.

Août 1867 : on commence à parler de possibilité de gratuité de l'enseignement pour les enfants et pour les élèves des cours pour adultes des deux sexes, mais la commune de Précý n'a pas les ressources suffisantes pour l'appliquer. Par contre, en novembre de la même année, on constate que seulement 8 personnes assistent au cours d'adultes pour garçons à

cause du coût. Il est donc décidé de le rendre gratuit, de rémunérer l'instituteur pour le temps passé et sa peine, et de lui verser une indemnité pour les dépenses de chauffage et d'éclairage. Trois cents francs pour trois mois de cours lui sont attribués à la condition qu'au moins 15 élèves soient présents. Par contre l'ouverture d'une classe d'adultes pour filles n'est pas retenue.

Décembre 1876 : le Sous-Préfet rappelle que le bail conclu avec le Bureau de Bienfaisance se terminera fin 1879 et qu'il y a lieu de prévoir la construction de l'école des filles. La mairie refuse d'acquérir la maison très vétuste du Bureau de Bienfaisance pour le prix de 8 000 F. Un compromis entre les deux parties permet à la commune de l'acheter pour 6 000 F.

En janvier 1877, Monsieur Quantier, instituteur, part en retraite et est remplacé par Monsieur Sangnier.



Monsieur Quantier, assurait en plus, le secrétariat de mairie et était clerc laïc, c'est-à-dire qu'il devait chanter la messe, assister aux enterrements, aux mariages, etc...ce qui exigeait des dérangements continuels au détriment de l'enseignement.

C'est ce qu'on appelait plus haut « écolâtre ». Compte tenu de cela, il est décidé que Monsieur Sangnier n'exercera plus la fonction de clerc laïc qui n'a aucun lien avec l'instruction des enfants et un complément de salaire de 200 F annuels lui sera versé à partir de 1878 pour compenser cette perte d'activité rémunérée.

L'instituteur de l'époque avait de multiples servitudes ; c'est ainsi que l'on note, par exemple, en novembre 1877 qu'il est chargé d'acheter pour 50 F d'arbres fruitiers qu'il devra faire planter dans le jardin communal. Est-ce par les enfants ? Rien ne le précise.

Début 1878, le projet de construction de l'école des filles (actuellement la maison située au 24 rue Gaston Wateau) est remis à l'ordre du jour. Les devis et plans prévoient une dépense de 26 781,60 F, somme trop importante pour la commune qui ne peut que consentir une dépense de 18 000 F remboursables en 12 ans ...ou 31 ans si cet emprunt est fait auprès de la Caisse des Ecoles qui vient tout juste d'être créée par le Gouvernement.



Dans le même temps, et toujours soucieux du bien-être des enfants, trois stores sont achetés pour occulter 3 fenêtres de l'école des garçons qui laissent entrer trop de soleil dans la classe.

On retrouve dans les archives de la mairie de Creil, un document relatant qu'un service commémoratif des instituteurs défunts du canton de Creil a eu lieu à Précy le 18 juillet 1878. Les enfants de l'école de Précy ont chanté un « Dies irae » ainsi que plusieurs autres parties de l'office.



Après la messe, M. Gaillard, un proche de Madame Pelegrin, conseiller municipal à Précy et nouveau conseiller général du canton de Creil, a invité les instituteurs à un déjeuner pantagruélique et les a assurés de son entier dévouement à la cause si belle de l'éducation de la jeunesse.

En 1879, le Conseil rend un hommage au Gouvernement qui a fait beaucoup de sacrifices pour l'instruction publique (création de la Caisse des Ecoles qui offre des prêts plus avantageux et plus longs aux communes– amélioration des maisons d'école– augmentation du traitement des instituteurs, et un projet pour une instruction gratuite, l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire pour les enfants de 6 à 13 ans...) et vote l'achat de deux bustes de la République à installer l'un dans l'école des garçons, l'autre dans celle des filles.

A l'époque, pas de petites économies : en 1881, des objets non utilisés pour la construction de l'école des filles (croisées, portes, persiennes, vieux bois) sont mis en vente aux enchères : environ 200 F pourront ainsi être récupérés.

En 1882, la loi supprime les écoles paroissiales et celles placées sous l'autorité ou la surveillance des curés. Il est demandé la création d'un instituteur adjoint à l'Ecole des Garçons. En effet, plus de 50 élèves de 5 à 13 ans fréquentent la classe et il est prévu une augmentation notable de cet effectif puisqu'il y a des projets de loi déposés au Parlement, que la majorité de la population de Précy est bourgeoise et que beaucoup de familles venant de Paris seraient heureuses de trouver dans notre village les moyens d'instruction les plus développés. Cet adjoint pourrait prendre en charge les plus jeunes enfants. Mais pour se faire, il faut installer une cloison de séparation dans la salle des garçons pour faire deux classes distinctes. Monsieur Gaillard prend à sa charge les frais occasionnés par cette transformation.

En 1887, le Service académique propose la suppression du poste d'adjoint par suite d'une diminution d'effectif pour l'année scolaire 1886-1887 : seulement 47 enfants de 6 à 13 ans..

La Municipalité rejette cette proposition, arguant que ce nombre est exceptionnel, qu'il est dû aux années 1877 et 1879 qui n'ont donné que 2 ou 3 naissances masculines pour une population de 854 habitants, mais que les années suivantes enregistrent un effectif moyen de 55 à 60 élèves. La suppression de ce poste nuirait aux intérêts de l'instruction dans la Commune. Monsieur Sangnier, instituteur, obtient l'autorisation de recevoir 2 élèves internes ou pensionnaires.

En 1890, l'instituteur adjoint quitte l'école des garçons et la cloison est enlevée. De ce fait, et compte tenu du mauvais état des poêles existants, un budget de 200 F est voté pour l'achat d'un nouvel appareil de chauffage.

1895: litige avec Monsieur Gérin, voisin de l'école des filles, qui souhaite démolir sa maison pour en reconstruire une autre et qui souhaite faire partager les frais de démolition et de reconstruction du mur mitoyen à la commune, nouveau propriétaire des lieux. S'arrêtant sur une jurisprudence de la Cour de Cassation, la Commune refuse cette prise en charge et tous les frais resteront à la charge de Monsieur Gérin.

Ce n'est qu'en **décembre 1896** qu'un nouveau poste d'adjoint est créé, l'effectif scolaire des garçons étant passé à 55 enfants. Monsieur Julien Vasseur, instituteur stagiaire, marié, est nommé en septembre 1897. Il acceptera d'être logé dans deux pièces à l'étage de la maison d'école des filles (près de la mairie), disposera d'un cabinet, d'un grenier, de la moitié de la cave et en communauté, de la buanderie et des cabinets d'aisance, et ce à titre d'essai et provisoire.

En décembre 1897, le Conseil décide qu'à compter du 1er janvier 1898, les fournitures classiques ne seront remises aux élèves des écoles de garçons et de filles que contre paiement préalable.

1902 : reconnaissance de la fraction de la Congrégation du Sacré Cœur de Jésus dont le siège est à Saint Juxte de Bouleng près de Saint Aubin (Seine Inférieure) qui dessert, à Précly-sur-Oise, l'école libre des filles sous le nom d'« **Ecole Notre Dame** ». Elle se trouvait dans la maison près du restaurant « Le Condor » actuellement et ce, d'après des témoignages oraux qui se sont transmis. Une seule pièce était consacrée à l'enseignement et les jeunes filles allaient jouer sur un terrain plus ou moins face au presbytère. Dans un même temps, le Conseil donne un avis favorable à la reconnaissance de la fraction de la Congrégation des religieuses de la Compassion dont le siège est à Domfront (Oise) qui se consacre aux soins gratuits des indigents et des infirmes et qui, plus tard, s'occupera de la garderie des enfants (ancienne école Saint Joseph).



Dès 1904, suite à la fermeture de l'école privée des filles, encadrée par les religieuses de la Congrégation du Sacré Cœur de St Aubin Juxte de Bouleng, il s'avère que le mobilier devient insuffisant puisque plus de 60 élèves seront scolarisés. C'est ainsi que le conseil municipal vote un budget pour l'achat de quinze tables bancs à deux places.

Pour cette même raison, une demande de création d'un poste d'institutrice adjointe est formulée auprès de l'administration supérieure.

Pour permettre également de dispenser un meilleur enseignement, on procède à l'installation d'une cloison et d'une porte pour scinder le groupe de filles en 2 classes distinctes.

C'est également à cette époque que tous les emblèmes religieux qui restaient dans les classes (Christ chez les garçons et Christ et Vierge chez les filles) seront ôtés en vertu des circulaires ministérielles de novembre 1882 et avril 1903.

En 1907, on note un souci de valoriser l'étude des sciences physiques et naturelles en accordant un crédit pour l'achat de matériel et produits divers pour pratiquer les expériences suite à une demande formulée par M. Cardon, instituteur.

C'est aussi à cette époque que l'on octroiera une indemnité aux institutrices et aux instituteurs, titulaires et adjoints, pour assurer une étude surveillée de 16 h 30 à 18 h. afin que les enfants, en majorité de classe ouvrière, puissent faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons.

Bien que l'on semble s'intéresser à la vie scolaire, on note qu'en **1908**, le Sous-Préfet souligne la mauvaise qualité d'accueil des enfants.

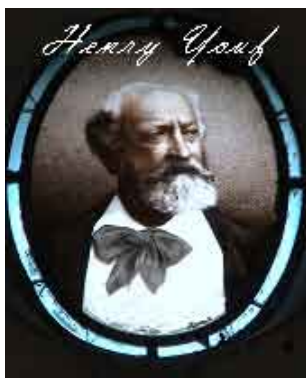
Pour l'école des filles «ce local est l'un des plus défectueux de l'arrondissement de Senlis. La première salle de classe mesure 7,25 m sur 4,50 m et reçoit 39 élèves et la deuxième, qui reçoit également 39 élèves, est un couloir de 7,25 m sur 3,20 m. Les deux pièces sont séparées par une cloison en bois ; on entend tout ce qui se dit dans l'autre. La cours de récréation n'a que 54m² ; il n'y a pas de préau couvert. Il n'y a qu'un seul cabinet d'aisance ».

Pour l'école des garçons, moins mauvais, mais toutefois deux classes trop petites (6,55m x 5,25m et 6,65m x 3,75m et une cour qui n'a que 164m²).

1909 : installation de becs de gaz pour éclairer les salles de classes, deux dans la première classe de la Mairie école, deux dans celle de l'école des filles. Monsieur Cardon, instituteur, sollicite l'achat d'une lampe à gaz destinée à l'appareil de projection de la classe de l'école des garçons. Le Conseil ajourne cet achat, faisant remarquer que celle dont il dispose remplit encore les conditions suffisantes pour ses démonstrations et qu'il y a lieu d'attendre la construction des nouvelles écoles. En effet un **projet** est à l'étude pour la construction d'une **école neuve pour les filles et les garçons**. Ce groupe scolaire, composé d'une école de garçons et d'une école de filles à deux classes chacune, possèdera également des logements pour les instituteurs et institutrices titulaires et adjoints, une cour suffisamment spacieuse avec préau, un jardin pour les maîtres, et avec un espace sur le terrain permettant de construire plus tard une troisième classe pour chacune d'elles s'il y a lieu.

Plusieurs études sont entreprises, plusieurs lieux sont envisagés, notamment à l'angle de la rue des Tournelles et de la rue du Clos de la Chapelle (pour les anciens Précéens, près de chez Monsieur Latour). Le coût final serait de 69 450 francs

Dans ce même temps, Monsieur Gaston Wateau, maire, recevait un courrier de Mademoiselle Salon, testamentaire de M.



Henri Youf, informant les élus qu'elle s'engageait à verser à la commune une somme de 7 500 francs qui serviraient à acheter le terrain rectangulaire de 2 378 mètres carrés provenant de l'ancienne ferme de Monsieur Youf, appartenant à cette date à Monsieur Nicolas, entrepreneur, et qui longe la rue du Château, afin d'y construire une école de filles et de garçons. Elle demande également que sur cette école, on appose une plaque qui rappellera que le terrain a en fait été donné à la commune en mémoire de Monsieur Henri Youf. Cette somme sera versée à la commune le 1er mars 1914 et produira des intérêts au taux de 4% l'an jusqu'à cette date. Ils seront versés chaque 1er mars à la commune.

Après en avoir délibéré, la Municipalité accepte cette offre et deviendra propriétaire de ce terrain au plus tard fin juillet 1911. Pour cela, elle devra faire un emprunt de 7 500 Frs auprès d'un particulier, Madame Veuve Elisabeth Fortin, née Barisse, en attendant le versement de Mademoiselle Salon.

Dans un deuxième temps, Mademoiselle Salon, offrira une subvention de 7 500 frs destinée à régler les frais du contrat d'acquisition à Monsieur Nicolas, et à aider à la construction des écoles. Elle versera cette seconde somme fin juillet 1911.

Une étude financière du projet de construction est ainsi mise en place dont il ressort une obligation d'emprunt, après décompte des dons, de la vente des matériaux de démolition des anciennes écoles de filles et de garçons et subventions d'état, d'un montant de 48 000 Frs remboursables en 30 ans.



Toutefois, en août **1912**, le maire informe le conseil et le Sous-Préfet que la commune devient légataire universelle de Mademoiselle Marie-Madeleine Harlay et que le montant du legs est supérieur au montant du crédit. De ce fait, il n'est plus question de procéder à cet emprunt. Les entrepreneurs retenus pour la construction sont : Monsieur André Blondel de Précy pour la maçonnerie, Monsieur Flandrin de Margny les Compiègne pour les travaux de couverture, Monsieur Marguet de Précy pour la menuiserie, Monsieur Tribart

de Chantilly pour les travaux de serrurerie, Monsieur Darras de Creil, pour les peintures et vitreries, et Messieurs Vallet et Gehl de Saint Sébastien (Creuse) pour le mobilier scolaire.

Des améliorations au projet seront réalisées, notamment un local sous l'école pour entreposer du matériel ou mobilier communal. Ces travaux seront financés également avec l'argent du legs de Mademoiselle Harlay.

En novembre **1913**, il s'avère que les acacias plantés près de l'école doivent être arrachés car trop près des constructions, et souvent morts ou mourants. Ils seront remplacés par les tilleuls situés à droite et à gauche de la rue des entrepreneurs depuis la rue du château jusqu'à l'allée Henri Youf ainsi que ceux qui se trouvent dans la cour des Bâtiments des Pompes.



On prévoit en **1914** que le logement occupé par l'instituteur, sera, après son départ pour les nouvelles écoles, attribué au secrétaire de mairie après avoir transformé les salles de classe en pièces d'habitation.

Les travaux des écoles devront être terminés en **1915**. La rentrée scolaire des garçons sera prévue en octobre 1915, celle des filles étant ajournée puisque l'établissement est occupé par une armée d'occupation. D'ailleurs, des traces de cette période sont présentes dans les caves de l'école. En effet, de très belles sculptures ont été réalisées (voir annexes) représentant des têtes de militaires, des canons, une croix militaire, etc. et sur la porte, inscrit à la craie, on peut encore lire une partie de l'identification du régiment. Cette armée ayant dégradé les locaux, de nouveaux travaux devront être réalisés avec une subvention pour « dommages de guerre » de 15 064 Frs afin de prévoir une rentrée scolaire pour les filles en octobre 1921. A la demande de l'Inspecteur primaire, de nouveaux appareils de chauffage devront être installés dans les classes car ceux existants ne suffisent pas à assurer une température correcte, précisant que le froid nuit au travail des enfants et peut être préjudiciable à leur santé.

En novembre **1920**, une nouvelle décision du conseil municipal fait état de ne plus vendre l'école des filles, rue Pavée (actuellement rue Gaston Wateau) mais de la louer au docteur Ott pour la somme de 1 200 frs par an avec charge au locataire de payer tous les impôts et tous les frais habituellement à la charge du propriétaire (portes, fenêtres...).

Le **26 mai 1921**, le maire informe le Conseil que Monsieur Joseph Gros, propriétaire demeurant à Paris, offre une somme de 50 francs, versée chaque année et remise par moitié, en fin d'année scolaire, à un garçon et à une fille, le plus méritant, désigné par les élèves, sous forme de livret de Caisse d'Épargne, et ce en mémoire de son fils, sergent pilote aviateur mort pour la Patrie et inhumé dans le cimetière communal.

En **août 1921**, création de la Caisse des Ecoles qui a pour but de donner aux enfants habitant la commune la possibilité de suivre d'une façon assidue et fructueuse l'enseignement des maîtres en leur procurant gratuitement les livres et fournitures scolaires qui leur sont nécessaires ainsi qu'éventuellement de les encourager par des distributions de récompenses ou de livrets de caisse d'épargne. Les ressources de cette Caisse des Ecoles se composent des subventions qu'elle pourra recevoir de la commune, du département ou de l'Etat, des cotisations, des fondations ou souscriptions particulières, du produits des dons, legs, quêtes, fêtes organisées par le Comité, des dons en nature tels que livres ou objets de papeterie. Pour cette création, la Commune vote une subvention de 200 frs.

En **1922**, plantation d'arbres dans la cour des écoles à 3 m de la clôture.

On note en **1927**, que Monsieur Grandperrier avait créé un prix scolaire sous la rubrique « Fondation Grandperrier – prix scolaire ». Une somme de **50 francs** était remise annuellement aux **élèves ayant obtenu le certificat d'études**.

En **1928**, les horaires de classe sont fixés par Monsieur Kayser, instituteur et Madame Clavier, institutrice pour les périodes d'hiver ou d'été :

- Matin de 8 h 30 à 11 h 30
- Soir de 13 h 30 à 16 h 30

De **1935 à 1937**, le sort des appareils de chauffage dans les écoles ont fait couler beaucoup d'encre : d'une installation super moderne de chauffage central au remplacement des bons poêles individuels dans les classes... pour en fait, garder nos bons poêles à charbon...

En **1936 et 1937**, une œuvre intitulée « Bol de lait » est créée. Elle devait permettre d'offrir aux enfants les plus démunis, un bol de lait additionné de cacao, à titre gratuit. Les autres enfants pouvaient également en profiter pour 30 centimes. La Municipalité ajourne cette proposition arguant qu'il serait trop difficile d'appliquer cette œuvre, que le choix des enfants réellement déficients et susceptibles de bénéficier des distributions gratuites pourrait créer des mécontentements.



En **1937**, à la demande de l'Inspecteur académique, du fait de l'augmentation des effectifs (200 élèves), une cinquième classe mixte est en projet dans le préau attenant à l'école des filles et l'aménagement d'un logement pour la nouvelle institutrice adjointe. Le nombre d'élèves est de 40 par classe. A cette dépense, il faut ajouter l'achat de mobilier scolaire et d'un chauffage.

En raison de l'urgence, en novembre 1939, une classe provisoire est ouverte dans le Bâtiment des Pompes pendant la durée des travaux. Elle sera encadrée par Mademoiselle Brureau.

Du fait de la guerre, le projet d'installation de cette cinquième classe est suspendu et repris en **octobre 1940**, puis à nouveau ajourné pour être effectivement mis en œuvre pour la rentrée de **Pâques 1948**.

Entre temps, un problème de logement pour Madame Laot est mis à l'ordre du jour : son logement actuel est trop exigü pour une famille de trois enfants. La solution revient à transférer finalement la cinquième classe provisoire à l'ancienne école rue Gaston Wateau et d'y installer la famille de Madame Laot dans le logement libre à cette adresse.

C'est là, d'ailleurs que Madame Laot et sa famille (sauf un enfant) trouveront la mort dans le bombardement du 5 août 1944.

En 1946, les dons affluent dans les caisses des écoles : Monsieur Paul Cottet, restaurateur, (actuellement emplacement du Condor) offre 2 300 F pour un goûter aux enfants des écoles, Messieurs Gérardot et Jullot, épiciers en gros, donnent respectivement, 10 kgs de confiture et des biscuits, et un groupe de Jeunes verse 5 047 F à la caisse des écoles, somme provenant des représentations théâtrales qu'il avait donné Salle Bouchinet.

En 1947, obligation d'organiser des examens médicaux dans les écoles pour les enfants au cours de leur sixième année, et tous ceux en cours de scolarité : 25 % de ces dépenses sont pris en charge par la Commune.

Cette même année, achat de livres scolaires pour environ 30 000 F. Cet achat fait suite aux difficultés d'approvisionnement en livres pendant la guerre et jusqu'en 1946.

En février 1948, Monsieur Francolin, Directeur à l'école des garçons, informe le Maire de la nécessité d'ouvrir une sixième classe, cette fois, dans le préau de cette école, du fait de l'augmentation constante des effectifs. Il demande également avec l'appui de Mademoiselle Dartois, Directrice de l'école des filles, que des logements plus spacieux soient affectés aux enseignants adjoints. Cette sixième classe sera effectivement ouverte pour la rentrée scolaire du 15 septembre 1954. Elle sera financée par un emprunt et les annuités seront prélevées sur les fonds de l'allocation scolaire (Loi Barangé : voir 1952) en attendant l'octroi de la subvention de l'Etat.



En 1949, les élèves de l'Ecole des Filles arrivent 1^{ère} au classement cantonal du brevet sportif populaire scolaire. Le Conseil Général leur attribue une prime de 5 000 F et Mademoiselle Dartois, Directrice de cette école, emploie une partie de cette somme pour acheter un filet de volley ball et divers accessoires.

Le 21 mai 1950 : grande fête sportive à Clermont, l'U.F.O.L.E.P. Les élèves des écoles de Précy y participent et seront transportés en camion jusqu'à Clermont.

En 1951, les élèves de l'Ecole des garçons, dirigée par Monsieur Francolin, reçoivent une prime de 1 000 F de la commune pour leur participation à l'aménagement du Parc des sports (ramassage des cailloux). Cette somme sera versée dans la caisse de la coopérative scolaire.

1952 : mise en place de l'application de la loi Barangé instituant une Caisse départementale scolaire. Cette loi permettait à tout chef de famille d'obtenir une allocation trimestrielle de mille francs par enfant, versée par une caisse départementale gérée par le Conseil Général, pour les élèves du public, et par une association de parents d'élèves dans « le privé ».

Monsieur Francolin, Directeur de l'Ecole des garçons, après s'être entretenu avec les parents d'élèves, obtient que cet argent entre dans les caisses des écoles pour des achats de matériel scolaire ou d'aménagement dans les écoles pour le bien-être des enfants.

Les premiers achats furent un appareil de projection sonore 16 mm avec tous ses accessoires ainsi que les aménagements, écran, volets pour obscurcir, estrade ou cabine. Le supplément de la somme globale sera employé entre le matériel d'éducation physique, matériel scientifique, bibliothèque, revues, etc.

Les années suivantes, les sommes récoltées ont servi dans l'aménagement de l'éclairage des classes, l'entretien des locaux scolaires, le matériel d'enseignement, ouvrages de documentation, abonnement cinémathèque, tables individuelles, poêles, placards, installation de lavabos, fauteuils de bureaux, cartes de sciences, histoire, encyclopédies, dictionnaires, électrophone, etc.

En 1954, achat d'une bascule pour une pesée régulière des enfants dans les écoles.

En janvier 1955, et par décret du 10 novembre 1954, une distribution de lait et de sucre dans les écoles doit être mise en place.

En octobre 1955, une septième classe est mise provisoirement à disposition dans une salle de la mairie (rue Gaston Wateau).

1957 : Premier départ pour une classe de neige

En septembre 1959, ouverture de la première classe préfabriquée dans l'enceinte du stade.

En juillet 1960, la construction de 2 classes sur l'emplacement des préaux des deux écoles est à l'ordre du jour. Les deux préaux seront démontés et vendus aux enchères publiques. La mise à prix est de 1 000 NF avec un montant d'enchères fixé à 5 NF. Les travaux démarrent en septembre. Le groupe scolaire sera donc composé de 8 classes : 4 chez les garçons et 4 chez les filles. Un emprunt de 17 100 NF a été sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et sera remboursé sur 30 ans à partir de 1961.



En avril 1961, une demande de subvention supplémentaire est adressée à Monsieur le Préfet de l'Oise pour l'installation d'un chauffage central dans les classes du groupe scolaire en remplacement des poêles individuels qui avaient un rendement médiocre.

En novembre 1961, un projet d'école maternelle est élaboré pour accueillir, dans 2 classes de la mairie école, une cinquantaine d'enfants de 3 à 5 ans. Toutefois, des travaux sont à prévoir notamment la remise en état des W.C. et le revêtement de la cour. Ce projet n'a pas abouti.

Le 20 mai 1962, Grande fête sportive : l'U.F.O.L.E.P. à Précý.



En septembre 1966, un grand projet de construction d'une école maternelle est avancé. Des promesses de vente de terrains sont faites, des plans et devis sont préparés pour une école comportant 4 classes et deux logements (pour la directrice et son adjointe) et deux logements supplémentaires pour loger d'autres enseignants, le tout situé dans l'actuelle rue Louis Coeurderoy.

En décembre 1966, deux poêles à mazout sont achetés pour équiper la classe préfabriquée du stade et la dixième classe qui a été créée à la rentrée scolaire 1966.



En avril 1969, il est prévu, pour la prochaine rentrée scolaire, l'ouverture de 3 classes à l'école maternelle et la création d'un poste de directrice et de deux postes d'institutrices.



1970 : proposition de mixité dans les écoles primaires. Cette mesure ne sera appliquée que pour l'année scolaire 1971/1972. A cette époque, les écoles prennent le nom de Groupe A (ex-école des garçons) et groupe B (ex-école des filles).

1970 : prévision d'un départ en classe de neige pour le CM1 de Mademoiselle Autheman en début d'année 1971.



1973 : prévision d'une fermeture de classe pour la rentrée 1973-1974

Le 1er avril 1976, les emplois de femmes de service seront transformés en agents spécialisés des écoles maternelles.

Le 5 avril 1976, aux Erables, ouverture d'une cantine scolaire pour les enfants des écoles primaires et maternelle. Elle pourra recevoir une centaine d'enfants. Leur encadrement sera effectué par deux personnes qui bénéficieront d'un repas gratuit chaque midi, les jours d'ouverture de la cantine, soit

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine, sauf vacances scolaires.

1979 : création d'une caisse des écoles

1980 : création d'une cinquième classe préfabriquée installée entre les deux groupes scolaires après abattage du mur séparatif, comblement du puits et abattage de deux arbres, côté groupe B. Mise à disposition pour la rentrée 1980/1981.

1982: création d'une classe préfabriquée équipée de six sanitaires, construite sur le stade, rue des Clignettes, face à l'ancienne école Saint Joseph. La réfection du mur d'enceinte et le préau seront effectués par les employés communaux. La mise à disposition sera faite pour la rentrée 1982/1983. Elle sera attribuée à un cours préparatoire.



1986 : les groupes scolaires prennent le nom de : Jules Verne, pour le groupe A, et Molière pour le groupe B. La maternelle prend le nom de George Sand (par référence à son passage à Précý).

1989 : fermeture d'une classe pour la rentrée 1989/1990.

1995 : La semaine scolaire passe à 4 jours. Les heures du samedi seront récupérées sur les vacances scolaires.

1997 : démolition de l'ancien centre de secours et construction de la cantine scolaire. Elle sera mise en service pour la rentrée 1998/1999. L'inauguration aura lieu le 23 octobre 1998.

1998 : Un groupe d'enfants part en Angleterre avec Madame Meurice.

1999 : Fermeture d'une classe dans chaque groupe scolaire. Plus que 200 élèves scolarisés en Primaire contre 250 en 1995.



2000 : Annonce d'une fermeture de classe en primaire. Regroupement des deux directions d'école.

2001 : Changement de nom des écoles. Les groupes Molière et Jules Verne deviennent Ecole primaire Angélique de Vaucouleurs.

